

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
Mme Diane Laverdière # 3	M. Jean-Philippe Larochelle # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2026-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. A-Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2025
B -Adoption du procès - verbal du 15 décembre 2025 (Budget)
C- Adoption du procès -verbal du 15 décembre 2025 (Taxation)
4. Correspondance et informations
a- Demande de commandite l'Accueil d'Amos
b- Demande de commandite de la Ressource pour personnes handicapées
5. Prise de possession du chemin des Pionniers et Bellevue
6. Vente pour non-paiement de taxes
7. Adoption règlement de zonage # 2025-284 modifications grille de spécification MX-1
8. Résolution programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet entretien du réseau routier
9. Artiste pour le spectacle Conte et légendes
10. Artiste pour parc en spectacle
11. Avis de motion règlement sur le traitement des membres du conseil
12. Dépôt du rapport budgétaire du mois de décembre 2025
13. Adoption des dépenses
14. Varia :
15. Période de questions du public
16. Levée

Adoptée

2026-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

Adoptée

2026-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 (BUDGET)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 (Budget).

Adoptée

2026-01-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025 (TAXATION)

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 (Taxation).

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2026-01-05 DEMANDE DE COMMANDITE L'ACCUEIL D'AMOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire un don de 50 \$ à l'Accueil d'Amos.

Adoptée

2026-01-06 DEMANDE DE COMMANDITE LA RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire un don de 50 \$ à la Ressource pour personnes handicapées.

Adoptée

2026-01-07 PRISE DE POSSESSION CHEMIN DES PIONNIERS ET BELLEVUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil

d'accepter de prendre possession de la nouvelle partie du chemin des Pionniers et Bellevue aux conditions qui suit :

- ❖ De faire la couche de finition en 0 ¾, 6 pouces d'épaisseur sur 8 mètres de largeur, un journalier de la municipalité doit être présent lorsque les travaux seront effectués;
- ❖ De laisser le service d'égout existant à la municipalité;
- ❖ De remettre tous les plans et tests faits sur le réseau d'égout à la municipalité,

Adopté

2026-01-08 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre à la MRC d'Abitibi un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt des années touchées par la vente sont les suivants : 18 % pour 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et unanimement résolu :

QUE la Municipalité demande à la MRC d'Abitibi de procéder à la vente des immeubles ci-dessous décrits pour défaut de paiement des taxes et que tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Saint-Marc-de-Figuery ;

- Jonathan Bourgelas-Nicol Lot :4 711 611 Matricule :
127 45 000

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette à la MRC d'Abitibi, dans les délais prévus à la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QUE la Municipalité nomme madame Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière pour protéger les créances de la Municipalité le 9 avril 2026, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QUE la Municipalité nomme madame Véronique Letendre, adjointe administrative à titre de représentant(e) suppléant(e) pour protéger les

créances de la Municipalité le 9 avril 2026, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d'Abitibi et au Centre de services scolaire Harricana.

Adopté

2026-01-09 ADOPTION RÈGLEMENT DE ZONAGE #2025-284 MODIFICATIONS GRILLE DE SPÉCIFICATION MX-1

Règlement 2025-284 modifiant le règlement de zonage # 216 afin d'apporter des modifications à la grille de spécification de la zone MX-1

CONSIDÉRANT QUE la réglementation doit évoluer afin d'offrir une plus grande flexibilité aux propriétaires tout en maintenant une qualité d'aménagement adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la norme de 15 % d'occupation du sol limite de façon excessive les possibilités de construction sans bénéfice significatif pour l'organisation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités comparables n'imposent plus de pourcentage fixe d'occupation du sol pour les bâtiments principaux, privilégiant plutôt des marges et des hauteurs pour encadrer correctement le cadre bâti ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 — Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 216, afin de retirer de la grille de spécification de la zone MX-1, la mention relative au pourcentage d'occupation du sol de 15 % figurant à la ligne 6 des normes applicables au bâtiment principal.

ARTICLE 2 — Modification à la grille de spécifications

La grille de spécifications de la zone MX-1 est modifiée comme suit :

- Dans NORMES " bâtiment principal", est retirer la mention relative au pourcentage d'occupation du sol de 15 % figurant à la ligne 6.

ARTICLE 3 — Disposition finale

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et l'urbanisme.

Adoptée

2026-01-10 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 104 749 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE Les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée

2026-01-11 ARTISTE POUR SPECTACLE CONTE ET LÉGENDES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de s'engager à payer 280 \$ pour les services d'un artiste pour le spectacle Contes et légendes du 25 avril 2026, lors de l'évènement Raconte-moi mon village. Ce projet découle du projet de l'organisation d'évènements culturels dans chacune des municipalités. Le coût total de l'évènement s'élève à 800 \$, 520 \$ provient du fonds culturel de la MRC d'Abitibi.

Adoptée

2026-01-12 ARTISTE POUR PARC EN SPECTACLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil de s'engager à payer 700 \$ pour les services d'artistes pour le Parc en spectacle du 14 août 2026. Cet évènement découle du projet d'organisation des spectacles dans les parcs des municipalités de la MRC d'Abitibi. Le coût total de l'évènement s'élève à plus ou moins 1 600 \$, la différence provient du fonds culturel de la MRC d'Abitibi.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Martin Thibeault donne un avis de motion et le dépôt du projet de règlement sur le traitement des membres du conseil.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

2026-01-13 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de décembre 2025 et celles prévisibles de janvier 2026, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de novembre pour un total de 103 143.08 \$

Versement par chèque C2500155 à C2500175

Paielement en ligne sécurisée L2500106 à L2500114

Paielement par transfert électronique P2500222 à P25000249

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de janvier 2026

Salaires payés en décembre 2025 pour un total de 23 674.53 \$

D2500398 à D2500434

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-01-14 LEVÉE

À 19h41 il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux, Maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.